



5

pl 4700

 Dépôt François Bausch
 DÉI GRÉNG
 13.12.2000

MOTION

La Chambre des Députés,

considérant que le gouvernement va procéder en 2001 et 2002 à des réductions d'impôts au profit des ménages;

considérant que ces baisses d'impôts ne comportent aucun élément réformateur et ne reflètent donc pas les changements intervenus dans la société luxembourgeoise;

considérant que notre fiscalité n'est pas neutre face à l'état civil des contribuables en ce sens que les individus formant un ménage fiscal sont privilégiés;

considérant que ce manque de neutralité ne reflète pas les multiples formes de cohabitation entre individus;

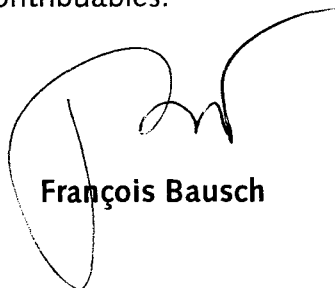
considérant que seule l'imposition individuelle permettra de remédier à cette injustice;

considérant que la notion de ménage au sens fiscal doit être redéfinie;

invite le Gouvernement

à redéfinir le sens fiscal du terme ménage en créant la base légale du contrat d'union civile;

à opérer les changements nécessaires à rendre notre fiscalité neutre par rapport à l'état civil des contribuables.



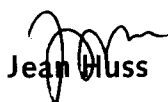
François Bausch



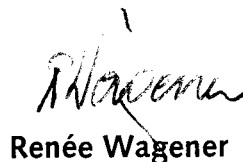
Robert Garcia



Camille Gira



Jean Gluss



Renée Wagener